

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES
COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2021
A 18h00 – FONTVIEILLE

L'an deux mille vingt et un,
le neuf septembre,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin de la commune de Fontvieille, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; ARNOUX Jacques ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

ARRIVES EN COURS DE SEANCE : MMES ET MM. FAVERJON Yves ; MISTRAL Magali ; PLAUD Isabelle

EXCUSES : MME ET M. JODAR Françoise ; MILAN Henri

Monsieur GARNIER Gérard accueille les membres de l'assemblée à la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin de la commune de Fontvieille.

Monsieur CHERUBINI Hervé énonce les procurations :

- De MME. BISCIONE Marion à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. MOUCADEL Stéphanie ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à M. MAURON Jean-Jacques ;
- De MME. PONIATOWSKI Anne à M. CARRE Jean-Christophe ;

ORDRE DU JOUR

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 08 JUILLET 2021

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 08 juillet 2021 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

Décision n°146/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 203 situés 9203 Rue de La Silice, ZA de La Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°147/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CT 226 situés Violand et Jonquerolles, ZA de la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°148/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés BY 202, situés ZA de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°149/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 599, CV 596, CV 612, CV 604, CV 88, CV 593, situés Boulevard du Général Koenig, ZA de la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°150/2021 : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du lieu-dit La Bergerie en Maison de l'Amandier à Fontvieille - lot n°3 Cloisons, plâtrerie et faux plafonds

Décision n°151/2021 : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du lieu-dit La Bergerie en Maison de l'Amandier à Fontvieille - Lot n°6 « menuiseries bois intérieures »

Décision n°152/2021 : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et le Département des Bouches-du-Rhône – RD 99 – Mas-Blanc-des-Alpilles et Saint-Etienne-du-Grès – Aménagement d'un carrefour à feu tricolore

Décision n°153/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Mouriès pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Décision n°154/2021 : Création d'un branchement d'eaux usées et d'un branchement d'eaux pluviales route Saint Roch sur la commune du Paradou – Société CISE TP

Décision n°155/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Etienne-du-Grès pour la mise à disposition d'une benne à ordures ménagères

Décision n°156/2021 : MAPA2021-07 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier des jardins à Saint-Rémy de Provence

Décision n°157/2021 : Construction d'une station d'épuration sur la commune de Maussane-les-Alpilles – Investigations géotechniques – Société APC INGENIERIE

Décision n°158/2021 : Acquisition d'un convoyeur-compacteur de refus de dégrillage pour la station d'épuration de la commune d'Aureille – Société SERINOL SA

Décision n°159/2021 : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune des Baux-de-Provence pour la mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Décision n°160/2021 : Création de stationnements sur la Zone d'Activité de la Massane 3 à Saint-Rémy-de-Provence – Etudes Voirie et Réseaux Divers (VRD) – Société EURL BET CERRETTI

Décision n°161/2021 : Réalisation d'un abri charpenté pour couverture d'une benne avec bardage – Station d'épuration de Fontvieille – Société SARL COSYBOIS

Décision n°162/2021 : Convention de prestation de service entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Rémy-de-Provence – Nettoyage ZA de La Gare et ZA de la Massane

Décision n°163/2021 : Avenants au contrat de maintenance « prestations » et « logiciels » OMEGA – Facturation eau et assainissement - Société JVS-MAIRISTEM

Décision n°164/2021 : Contrat de vérification périodique de deux broyeurs de végétaux – Société Bureau Veritas Exploitation

Décision n°165/2021 : Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunications fibre optique situé Chemin du Pont Carlin sur la commune de Mas-Blanc-des-Alpilles – Société XP FIBRE

Décision n°166/2021 : Fourniture et livraison de points d'apports volontaires pour la collecte du verre, du papier et du carton – Société UTPM ENVIRONNEMENT SARL – Devis n°DVUTE21070010

Décision n°167/2021 : MAPA2021-14 marché d'assurances dommages aux biens et responsabilité civile pour les besoins de la Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles

Décision n°168/2021 : Consultation n°MAPA2021-10R Relance des lots 1 et 2 de l'Accord-cadre de fourniture de composteurs et service d'accompagnement à la pratique du compostage partage

Décision n°169/2021 : Consultation n°MAPA2021-10 Accord-cadre de fourniture de composteurs et service d'accompagnement à la pratique du compostage partage – lot 4 prestation d'un service d'accompagnement à la pratique de compostage partage

Décision n°170/2021 : MAPA2021-04 prestation de broyage des végétaux pour réduire et valoriser les déchets verts sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée des Baux - Alpilles

Décision n°171/2021 : MAPA2021-12 TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS DE STOCKAGE D'EAU POTABLE DES ALPILLES ET DES ANTIQUES A SAINT REMY DE PROVENCE – PHASE 2

Décision n°172/2021 : Avenant n°1 au MAPA2021-05 achat et reprise de véhicules – lot 2 achat d'un camion plateau 3.5 t neuf et reprise d'un camion plateau d'occasion

Décision n°173/2021 : Remise à niveau du matériel de trois postes de chloration situés sur la commune de Mouriès – Régie de l'eau – Société CHIMIE INDUSTRIE REPRESENTATION (CIR)

Décision n°174/2021 : Logiciel métier d'instruction et de suivi des autorisations du droit des sols (ADS) et traitement des dossiers d'urbanisme de manière dématérialisée – Société INETUM SOFTWARE FRANCE

Décision n°175/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, CH 84, CH 229 et CH 231, situés Le Mas de Beuil, ZA de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°176/2021 : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CH 82, CH 84, CH 229 et CH 231, situés Le Mas de Beuil, ZA de la Massane, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°177/2021 : Nettoyage des réservoirs AEP sur les communes d'Aureille, Eygalières, Mas Blanc des Alpilles, St Etienne du Grès et St Rémy de Provence – Société SOMES SARP Méditerranée

Décision n°178/2021 : Devis d'implémentation d'une solution de dématérialisation des marchés publics 2021-06712

Décision n°179/2021 : Assistance technique en vue du nettoyage du Forage AEP F2 des Méjades à Saint-Rémy-de-Provence

Décision n°180/2021 : Avenant au contrat relatif au logiciel de facturation OMEGA avec la mise en place des nouveaux compteurs IOT

Décision n°181/2021 : Achat de produits de traitement destinés aux stations d'épuration des communes de Saint-Rémy de Provence, Saint-Etienne du Grès, Mouriès et Fontvieille auprès de la société AQUAPOLYM – Bon de commande n°FB-24/08/2021-809

Décision n°182/2021 : Remplacement de deux vannes électriques du poste de refoulement de la station d'épuration située sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence – Société SARL DE BERTO – Bon de commande n°FB-24/08/2021-804

Décision n°183/2021 : Collecte et transport des ordures ménagères sur le territoire de la CCVBA – Société NICOLLIN SAS

Décision n°184/2021 : Achat d'un réducteur cyclo complet sur séparateur de boue pour la station d'épuration située à Saint-Rémy-de-Provence – Société GEA Westfalia Separator France SAS

Décision n°185/2021 : Dépose et pose d'un réducteur cyclo complet sur séparateur de boue pour la station d'épuration située à Saint-Rémy-de-Provence – SARL IMFS (MEB CARUSO)

Décision n°186/2021 : Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des réseaux et branchements d'eau potable et d'assainissement sous les avenues De Lattre de Tassigny, Goislard De Monsabert et Jean Moulin à Saint-Rémy de Provence

Décision n°187/2021 : Avenant n°2 au MAPA2020-03 Entretien ménager des locaux administratifs de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles – lot 2 Nettoyage des locaux administratifs du bureau information tourisme de Mouriès et de la déchèterie de Maussane-les-Alpilles

Mesdames et Messieurs FAVERJON Yves, MISTRAL Magali, PLAUD Isabelle arrivent à 18h11.

4. DELIBERATION N°123/2021 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR PORTANT SUR LES EXERCICES BUDGETAIRES 2016 ET SUIVANTS

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles de la Chambre régionale des Comptes Provence Alpes Côte d'Azur pour les années 2016 et suivantes

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5. DELIBERATION N°124/2021 : MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES COMMUNES DES BAUX DE PROVENCE, LE PARADOU ET MAUSSANE LES ALPILLES - GESTION EN REGIE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le principe d'une gestion en régie du service eau potable et du service assainissement des Communes des Baux de Provence, du Paradou et de Maussane les Alpilles ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier

Par : **POUR : 38 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

6. DELIBERATION N°125/2021 : ACCORD DE PRINCIPE A L'ENTREE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX- ALPILLES DANS LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Donne** un accord de principe à l'entrée de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles dans le syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles.
- **Dit** que les conditions d'adhésion seront débattues dans les prochains mois

Par : **POUR : 38 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

7. DELIBERATION N°126/2021 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
- **Précise** que ce rapport fera l'objet d'une transmission à l'ensemble des Maires des Communes du territoire pour communication en Conseil municipal ;

Par : **POUR : 38 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

8. DELIBERATION N°127/2021 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES DECISION MODIFICATIVE N°2021-2

Le conseil communautaire délibère :

- **Vote** au niveau des chapitres globalisés pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », la Décision Modificative n° 2021-2 du budget principal Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :
 - Section de fonctionnement :
 - En dépenses : + 69 000 € ;
 - En recettes : + 69 000 €.
 - Section d'investissement :
 - En dépenses : + 20 000 € ;
 - En recettes : + 20 000 €.
- **Adopte** la Décision Modificative n°2021-2 relative à l'exercice comptable 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, telle qu'annexée à la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

9. DELIBERATION N°128/2021 : BUDGET REGIE EAU- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES DECISION MODIFICATIVE N°2021-1

Le conseil communautaire délibère :

- **Vote** par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation et par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement », la Décision Modificative n° 2021-1 du budget régie eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :
 - Section d'exploitation :
 - En dépenses : + **182 582,88 €** ;
 - En recettes : + **182 582,88 €**.
 - Section d'investissement :
 - En dépenses : + **7 582,88 €** ;
 - En recettes : + **7 582,88 €**.
- **Adopte** la Décision Modificative n°2021-1 relative à l'exercice comptable 2021 du budget régie eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, telle qu'annexée à la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10. DELIBERATION N°129/2021 : BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES DECISION MODIFICATIVE N°2021-1

Le conseil communautaire délibère :

- **Vote** par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation et par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement », la Décision Modificative n° 2021-1 du budget régie assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :
 - Section d'exploitation :
 - En dépenses : + **57 000 €** ;
 - En recettes : + **57 000 €**.
 - Section d'investissement :
 - En dépenses : + **0 €** ;
 - En recettes : + **0 €**.
- **Adopte** la Décision Modificative n°2021-1 relative à l'exercice comptable 2021 du budget régie assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, telle qu'annexée à la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

11. DELIBERATION N°130/2021 : BUDGET DSP EAU- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES DECISION MODIFICATIVE N°2021-1

Le conseil communautaire délibère :

- **Vote** par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation et par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement », la Décision Modificative n° 2021-1 du budget DSP eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :
 - Section d'exploitation :
 - En dépenses : + **21 500 €** ;
 - En recettes : + **21 500 €**.
 - Section d'investissement :
 - En dépenses : + **0 €** ;
 - En recettes : + **0 €**.
- **Adopte** la Décision Modificative n°2021-1 relative à l'exercice comptable 2021 du budget DSP eau de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, telle qu'annexée à la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Madame LICARI Pascale quitte la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin à 18h46.

12. DELIBERATION N°131/2021 : BUDGET DSP ASSAINISSEMENT- COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES DECISION MODIFICATIVE N°2021-1

Le conseil communautaire délibère :

- **Vote** par nature et au niveau des chapitres globalisés pour la section d'exploitation et par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement sans les chapitres « opérations d'équipement », la Décision Modificative n° 2021-1 du budget DSP assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles qui se présente comme suit :
 - Section d'exploitation :
 - En dépenses : + 0 € ;
 - En recettes : + 0 €.
 - Section d'investissement :
 - En dépenses : + 0 € ;
 - En recettes : + 0 €.
- **Adopte** la Décision Modificative n°2021-1 relative à l'exercice comptable 2021 du budget DSP assainissement de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, telle qu'annexée à la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

13. DELIBERATION N°132/2021 : REPARTITION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES ENTRE LA CCVBA ET SES COMMUNES MEMBRES – ANNEE 2021

Le conseil communautaire délibère :

- **Décide** que la communauté de communes sera la seule contributrice au titre du FPIC pour l'année 2021. Elle supportera ainsi sa part (**329 735 €**) et la totalité de la part de ses communes membres, (**875 718 €**) soit un montant total de **1 205 453 €** ;
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2021 de la CCVBA en section de fonctionnement, chapitre 014 – article 739223 – fonction 01 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer la fiche de répartition du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal, la fiche de répartition du FPIC entre communes membres ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14. DELIBERATION N°133/2021 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2022

Le conseil communautaire délibère :

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer la fiche de répartition du FPIC au sein de l'ensemble intercommunal, la fiche de répartition du FPIC entre communes membres ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. **Fixe** le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2022 à 280 000 € ;
- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- **Précise** que le produit de la taxe GEMAPI sera inscrit au budget principal de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles, au chapitre 73, article 7346 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15. DELIBERATION N°134/2021 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR-BUDGET REGIE EAU

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables listées et certifiées par le Trésorier de Maussane Vallée des Baux dont le détail figure en annexe de la présente délibération ;
- **Précise** que la dépense pour un montant total de **6 852,50 €** sera imputée sur le budget régie eau potable à l'article 6541 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

16. DELIBERATION N°135/2021 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR-BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT-

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables listées et certifiées par le Trésorier de Maussane Vallée des Baux dont le détail figure en annexe de la présente délibération ;
- **Précise** que la dépense pour un montant total de **6 999,41 €** sera imputée sur le budget régie assainissement à l'article 6541 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

17. DELIBERATION N°136/2021 : REVALORISATION DES TITRES RESTAURANT ACCORDES AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la revalorisation des titres-restaurant accordés aux agents de Communauté de communes selon les modalités suivantes :
 - Valeur faciale : 7,50 €
 - Prise en charge : 50 %
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de la CCVBA, de la Régie Eau, de la Régie Assainissement et de la Régie Tourisme ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

18. DELIBERATION N°137/2021 : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe titulaire, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe titulaire et trois postes d'adjoints techniques territoriaux titulaires à temps complet ;
- **Supprime** deux postes d'adjoints techniques permanents contractuels et un poste en CDI - Régie intercommunale de l'eau ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la CCVBA au chapitre 012, articles 6411 et suivants ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19. DELIBERATION N°138/2021 : MODIFICATION DES CONDITIONS D'AVANCEMENT D'ECHELON DE LA GRILLE SALARIALE DES REGIES INTERCOMMUNALES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la modification des conditions d'avancement d'échelon de la grille salariale des régies intercommunales de l'eau et de l'assainissement ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20. DELIBERATION N°139/2021 : CONSULTATION N°MAPA2021-13 RENOUELEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LA RD33 DE LA COMMUNE DE FONTVIEILLE

Le conseil communautaire délibère :

- **Attribue** au groupement solidaire CISE TP (Siret n°428 561 740 00328) / BRAJA VESIGNE (Siret n°319 755 823 00147) le marché référencé MAPA2021-13 Renouvellement de la conduite de refoulement et distribution d'eau potable sur la RD33 de la commune de Fontvieille, pour un montant estimatif non contractuel sur la base du DQE de 744 735.69 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21. DELIBERATION N°140/2021 : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX N° MAPA2020-10 REFECTION DE LA VOIRIE - CHEMIN DU PONT CARLIN - MAS BLANC DES ALPILLES-SAINT-ETIENNE DU GRES - – LOT N°1 TRAVAUX DE VOIRIE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la signature de cet avenant n°1 ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur GARNIER Gérard quitte la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin à 19h00.

22. DELIBERATION N°141/2021 : ZONE D'ACTIVITE LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES- CAHIER DES CHARGES DE CESSION (ET SES ANNEXES)

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le cahier des charges de cession et ses annexes relatifs aux conditions de vente des lots situés dans l'extension de la ZA des Grandes terres 2 à Eygalières, pièces annexes de la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur GARNIER Gérard revient en salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin à 19h02.

23. DELIBERATION N°142/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET A L'ETAT (DDTM) POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le conseil communautaire délibère :

- **Solliciter** l'aide financière du département des Bouches-du-Rhône sur ce dossier à hauteur de 15 430€, sur une base subventionnable de 27 070 € HT, correspondant au montant total du projet d'acquisition et de déploiement du logiciel d'instruction du droit des sols comprenant le volet dématérialisation.
- **Solliciter** l'aide financière du l'Etat sur ce dossier à hauteur de 6 000€ sur une base subventionnable de 27 070 € HT, correspondant au montant total du projet d'acquisition et de déploiement du logiciel d'instruction du droit des sols comprenant le volet dématérialisation.
- **S'engage** à ce que la CCVBA supporte à minima 20 % d'autofinancement sur ce projet
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 38 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Monsieur GARNIER Gérard quitte la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin à 19h04.

24. DELIBERATION N°143/2021 : APPROBATION DU TRANSFERT DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE D'AUREILLE SUR LE PERIMETRE DE LA ZONE D'ACTIVITES « LES TREBONS »

Le conseil communautaire délibère :

- **Accepte** la délégation du droit de préemption urbain de la Commune d'Aureille sur les secteurs suivants : « Les Trébons » - zone UEa et 2 AUe.
- **Demande** qu'une copie de l'ensemble des déclarations d'intention d'aliéner ayant un intérêt communautaire sur la Commune d'Aureille soit transmise à la Communauté de communes ;
- **Donne** pouvoir au Président de la Communauté de communes ou à son représentant pour procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain à savoir :
 - La notification de cette délibération à la Préfecture, à la DDTM, à la DRFIP, à la chambre des notaires, au tribunal de grande instance de Tarascon
 - L'affichage au siège de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et des Mairies concernées de la présente délibération pendant un mois
 - La mention de cette délibération dans un journal d'annonces légales
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Monsieur GARNIER Gérard revient en salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin à 19h05.

25. DELIBERATION N°144/2021 : ZONE D'ACTIVITE LES GRANDES TERRES 2 A EYGALIERES - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS

Le conseil communautaire délibère :

- **Fixe** le prix de cession des lots de la ZA Les Grandes Terres 2 sises à Eygalières, d'une surface comprise entre 695 m² et 1.423 m², à 80€HT/m² ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers

Par : **POUR : 38 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

26. DELIBERATION N°145/2021 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION ET CESSION DES LOTS DE LA ZONE D'ACTIVITE DES GRANDES TERRES 2, SISE A EYGALIERES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la cession des terrains à bâtir pour les entreprises :
BIOTIFUL BB, Mme EYMERIE - BOPALET, M VAN WEERT – CLEMENT TP, M VITIELLO – DIJON FORAGES, M DIJON – HUGO BTP, M BERRABAH – KP2, M PELLEGRIN – LMA PROVENCE, M HOCQ – METALLERIE TESSIER, M TESSIER – MJM GAMBINO, M GAMBINO - ODENTIK, Mme BOYER – RAYES, M RAYES – RF AUTO, M RAINERI – SARL ESCOT, M ESCOT – SAS DERI, M DERI – SC CONSTRUCTION, M AVON
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Désigne** l'office notarial de Maître BLOES à Eygalières pour lesdites procédures de cession.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27. DELIBERATION N°146/2021 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA CCVBA POUR L'ANNEE 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la CCVBA pour l'année 2020 ;
- **Précise** que ces rapports seront transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil Municipal ;

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

28. DELIBERATION N°147/2021 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CCVBA POUR L'ANNEE 2020

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCVBA pour l'année 2020 ;
- **Précise** que ce rapport sera transmis à l'ensemble des Communes du territoire pour présentation en Conseil Municipal ;

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

29. DELIBERATION N°148/2021 : PROGRAMME EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE- LIFE 16IPE FR005 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA – DEMARCHE DE LABELISATION DURABLE DES ECOLES DU TERRITOIRE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** la mise en œuvre de la démarche de labélisation durable des 19 écoles maternelles et élémentaires du territoire communautaire ;
- **Sollicite** l'aide financière de l'Europe et de la Région Sud PACA dans le cadre du programme LIFE SMART WASTE/LIFE16IPEFR005 pour le financement de cette action ; son coût global étant estimé à 55 400 € TTC et serait financé par :
 - Programme LIFE SMART WASTE (aide sollicitée auprès de l'Europe et de la Région Sud PACA) : 28 174 € (Europe : 16 620 €, Région Sud PACA : 11 554 €) soit à hauteur de 50,8 % du coût TTC de l'action ;
 - Autofinancement Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles : 27 226 € soit 49,2% du coût TTC de l'action.

COUT estimé TTC	FINANCEMENTS
55 400 €	Europe : 16 620 € (30 %)
	Région SUD PACA : 11 554 € (20,85%)
	Autofinancement CCVBA : 27 226 € (49,2 %)
TOTAL TTC : 55 400	TOTAL FINANCEMENTS : 55 400 €

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers.

Par : **POUR : 38 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Mesdames et Messieurs BISCIONE Marion, GALLE Michel et GARNIER Gérard quittent la salle polyvalente Yvonne Etienne-Moulin à 19h40.

30. DELIBERATION N°149/2021 : FIXATION DES TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DU NOUVEAU SERVICE DE BROYAGE DES VEGETAUX A DOMICILE POUR LES PARTICULIERS DU TERRITOIRE

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le règlement intérieur lié à la prestation de broyage des déchets verts auprès des particuliers ;
- **Valide** la grille tarifaire susvisée ;
- **Autorise** le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce dossier.

Par : **POUR : 35 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

31. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h48.

Le Président



Hervé CHERUBINI

